

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION DE BIENS POUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS
RÉCRÉO-SPORTIFS ET PARCS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE
D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à acquérir des biens, du matériel, des embarcations nautiques ainsi qu'une tondeuse à gazon pour certains équipements récréo-sportifs et parcs relevant de la compétence d'agglomération. Les sites et les biens à acquérir se détaillent comme suit :

1° Base de plein air de Sainte-Foy

a) achat d'embarcations nautiques;

2° Base de plein air de Val-Bélair

a) équipements de motoneige;

b) système de son;

c) équipements de ski de fond;

3° Parc Chauveau

a) installation de signalisation;

4° Parc de la plage Jacques-Cartier

a) acquisition de mobilier urbain;

5° Parc nautique de Cap-Rouge

a) acquisition d'embarcations nautiques;

6° Stade municipal

a) acquisition d'une tondeuse à gazon.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût d'acquisition des biens, du matériel et de la tondeuse à gazon indiqués à l'article 1 s'élève à la somme de 149 000 \$.

TOTAL : 149 000 \$

Annexe préparée le 27 mars 2007
par Camille Deschênes, directeur des
opérations, Service des loisirs, des sports
et de la vie communautaire et révisée le
28 mars 2013 par :

Jean Savard, directeur de projet
Direction générale